



Separation entre concubin

Par **pepette66**, le **20/01/2014** à **15:02**

Bonjour rien ne va plus avec mon conjoint. Nous avons fait construire il y a un peu plus d'un an. Je suis seule à payer tous les mois le remboursement du crédit, rien ne va plus et nous allons nous séparer. Urais-je le droit de garder ma maison. Merci de répondre je suis au bord du gouffre.

Par **Lag0**, le **20/01/2014** à **15:26**

Bonjour,
C'est le titre de propriété qui définit les parts de chacun. Donc si vous avez acheté à 50/50, peu importe qu'aujourd'hui vous soyez seule à payer le crédit, la maison appartient pour moitié à chacun d'entre vous.
Il va donc falloir vous mettre d'accord sur le devenir de cette maison.
Si vous voulez la conserver, le mieux va donc être de racheter les parts de votre ex-concubin (et non conjoint si vous n'êtes pas mariés).

Par **pepette66**, le **20/01/2014** à **15:38**

La seule somme que mon concubin a versé pour la maison c'est un apport de 5000 euros argent qu'il avait mis de côté en prélevant sur un de mes comptes.

Par **cocotte1003**, le **20/01/2014** à **17:59**

Bonjour, comme précédemment dit aucune importance sur les sommes versées, seul compte le titre de propriété, cordialement